

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

Saint-Alfred

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

Émilie Gagné de la susdite municipalité,
(Directrice générale)

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Alfred a adopté le projet de règlement au cours d'une assemblée extraordinaire tenue le 27 février 2023 :

Ce projet vise :

- **Règlement relatif à la démolition d'immeubles**

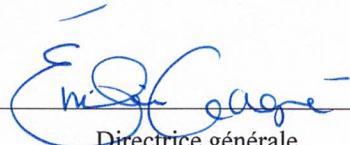
Le règlement portera le numéro 197-2023 et sera adopté à la prochaine séance ordinaire du conseil qui aura lieu :

Lundi le 13 mars 2023 à 19h30

Au bureau municipal, 9 route du Cap, Saint-Alfred

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'affaires.

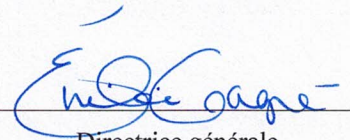
DONNÉ à Saint-Alfred ce 28^e jour du mois de février deux mille vingt trois.


Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 28^e jour du mois de février 2023, à chacun des endroits suivants : Site internet et sur le babillard extérieur à l'Hôtel de Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour du mois de février deux mille vingt trois.


Directrice générale